



Déclaration liminaire devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes

Mario Dion – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 16 mai 2019

Introduction

Monsieur le Président et honorables membres du Comité, j'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui pour l'examen de la soumission budgétaire du Commissariat pour le Budget principal des dépenses de 2019-2020.

Je suis accompagné de Sandy Tremblay, directrice de la Gestion corporative.

Je suis ici aujourd'hui pour discuter des besoins budgétaires actuels du Commissariat. Pour mettre les choses en contexte, je commencerai par passer en revue certains projets et activités que nous avons entrepris l'an dernier, ainsi que certains projets et activités prévus pour le présent exercice.

Mission

Je vais commencer par notre mission, puisqu'elle est essentielle.

Tout ce que le Commissariat accomplit sous ma gouverne s'inscrit dans la réalisation de sa mission, qui est la suivante :

Le Commissariat encadre et conseille, de façon indépendante et avec rigueur et cohérence, les députés et titulaires de charge publique fédéraux. Voilà la première chose. Deuxièmement, le Commissariat mène des enquêtes. Et troisièmement, au besoin, le Commissariat a recours à des sanctions appropriées en vue d'assurer le respect intégral du *Code régissant les conflits d'intérêts des députés* et de la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

Plan stratégique

L'an dernier, nous avons mis en œuvre un plan stratégique triennal qui guide les projets et les activités en fonction de la mission. Trois priorités ont été identifiées : améliorer les communications et la sensibilisation, moderniser les structures de gestion de l'information et la technologie, et maintenir l'excellence opérationnelle. Le plan décrit également les moyens que nous prendrons pour réaliser ces priorités.

L'une des grandes priorités est d'établir et d'améliorer les processus de communication et de sensibilisation afin d'aider les députés et les titulaires de charge publique à comprendre et à respecter leurs obligations en vertu du Code et de la Loi.

L'éducation et la sensibilisation sont au cœur de mon approche depuis que je suis en poste, une approche que nous poursuivrons. Je crois que l'éducation et la sensibilisation contribuent grandement à prévenir les conflits d'intérêts, puisque nous veillons à ce que les députés et les titulaires de charge publique soient conscients de leurs obligations.

Comme je l'ai dit au Comité en mai dernier, je voulais aller au-delà de l'approche traditionnelle en classe pour les exposés théoriques et utiliser la technologie des nouveaux médias pour les exposés et autres usages.

En avril dernier, j'ai lancé un examen de tout le matériel éducatif que le Commissariat a publié pour expliquer l'application des règles du Code et de la Loi. L'objectif est de les simplifier et d'en faire une source d'information plus efficace pour les députés et les titulaires de charge publique. L'an dernier, nous avons mis à jour 12 de ces documents et condensé leur contenu en sept nouveaux avis d'information qui expliquent diverses exigences de la Loi. Le projet se poursuit cette année et abordera les dispositions du Code.

Parmi les outils d'information auxquels nous avons travaillé, il y a deux webinaires sur les cadeaux, que j'ai organisés avec la commissaire au lobbying, et une approche plus dynamique dans l'utilisation de Twitter pour communiquer directement avec les députés et les titulaires de charge publique. De plus, nous avons produit quelques courtes vidéos afin de sensibiliser autrement les intervenants.

Cela rend compte de nos projets du côté des communications et de la sensibilisation. La deuxième priorité identifiée dans le plan stratégique est la modernisation des structures de gestion de l'information et de la technologie.

En novembre dernier, nous avons lancé un nouveau système intégré de gestion des cas. Toutes les informations de notre ancien système ont été migrées vers le nouveau, et plusieurs personnalisations qui avaient été faites auparavant ont été remplacées par des solutions plus rationalisées pour ne pas interrompre les opérations. Notre infrastructure de technologie de l'information mise à niveau est compatible avec les systèmes existants et permet au Commissariat d'explorer de nouvelles options technologiques pour s'acquitter de son mandat.

En raison de l'ampleur de cette transition, nous devons encore composer avec des questions techniques et de procédure que nous sommes en train de régler.

Ces temps-ci, nous travaillons au développement d'un nouveau site Web qui sera une source d'information plus efficace pour les députés et les titulaires de charge publique, et qui sera plus convivial dans sa version mobile pour nous aider à mieux rejoindre les intervenants occupés sur les plateformes qu'ils utilisent quotidiennement. Nous prévoyons le lancer avant les élections d'octobre 2019.

La troisième priorité identifiée dans le plan stratégique est le maintien de l'excellence opérationnelle, avec une attention particulière à notre personnel et aux outils dont nous disposons.

Dans la première année de mon mandat, j'ai pris des mesures pour m'assurer que le Commissariat investit dans la formation et le perfectionnement professionnel de ses employés et leur fournit les outils et l'équipement dont ils ont besoin pour accomplir leur travail. J'ai également pris des mesures pour que le milieu de travail soit respectueux, diversifié et inclusif.

Quand j'ai comparu devant le Comité en mai dernier, on m'a demandé si j'allais faire des recommandations dans mes rapports annuels pour renforcer les régimes que j'applique. Je trouvais que je n'étais pas commissaire depuis assez longtemps pour le faire dans les derniers rapports annuels, mais j'avais exprimé l'espoir que le Comité m'inviterait à présenter mes réflexions sur de possibles modifications à l'automne dernier, à défaut de quoi je les inclurais dans mes rapports annuels de cette année. C'est d'ailleurs ce que je compte faire prochainement. Le Commissariat a rédigé des recommandations de modifications qui pourraient renforcer l'application de la Loi au cas où il y aurait un autre examen de la Loi. Certains points clés seront inclus dans le rapport de 2019-2020 en vertu de la Loi.

Le plan stratégique fournit au Commissariat un document d'orientation et sert à harmoniser nos priorités en nous acquittant de notre mission qui consiste à fournir une orientation et des conseils indépendants, rigoureux et cohérents. Nous continuerons de surveiller régulièrement les progrès réalisés par rapport au plan stratégique, et j'en ferai état dans les prochains rapports annuels au Parlement.

Les enquêtes représentent un autre secteur du Commissariat qui est très actif et qui suscite le plus d'intérêt parmi le public. En 2018-2019, j'ai publié huit rapports d'enquête — cinq rapports en vertu de la Loi et trois rapports en vertu du Code. Il y a quatre cas en cours en ce moment pour lesquels je n'ai pas encore produit de rapport. L'équipe des enquêtes doit composer avec la confidentialité, l'intégrité et l'équité procédurale et un travail très complexe et relativement urgent.

Ressources en personnel

Le Commissariat accomplit sa mission avec un total de 49 postes à temps plein. La division Conseils et conformité compte plus du tiers du personnel, puisque c'est la division chargée d'interagir quotidiennement avec les personnes visées par la Loi ou le Code – soit plus de 3 000 de ces individus. Ces interactions représentent la majeure partie du travail du Commissariat en ce qui concerne la conformité. Nous avons répondu à plus de 2 000 appels ou demandes de renseignements l'an dernier.

Le reste du Commissariat est divisé en trois grandes catégories : la gestion corporative, les communications, et les enquêtes et services juridiques. Une preuve quotidienne de rigueur, de professionnalisme et de conseils en matière de conformité constitue notre objectif.

J'ai entièrement confiance dans la qualité du travail et dans l'intégrité de tous les membres de mon équipe de direction et de tout le personnel du Commissariat.

Besoins budgétaires

À moins d'une augmentation inattendue des demandes de ressources, je m'attends à ce que le Commissariat soit en mesure de remplir sa mission en 2019-2020 avec un budget de 7,1 millions de dollars.

Les prévisions budgétaires de cette année représentent une hausse de 4 % par rapport au dernier exercice, mais un montant vraiment inchangé en 12 ans malgré les changements dans la charge de travail et l'inflation.

Une légère augmentation est nécessaire cette année pour permettre au Commissariat de se préparer aux élections d'octobre 2019 tout en continuant d'assurer l'excellence opérationnelle.

La charge de travail augmente considérablement à la veille d'une élection générale et dans les mois qui suivent. En fait, la préparation aux élections est déjà au cœur de nos activités et de notre planification. Nous avons commencé à embaucher des employés nommés pour une période déterminée pour faire face à l'augmentation de la charge de travail. Nous mettons à jour les lettres et les trousseaux d'information. Nous avons également commencé à faire des exposés sur les règles d'après-mandat prévues dans la Loi.

Tous ces éléments découlent du plan stratégique et permettront au Commissariat de mieux servir les intervenants en cette année électorale chargée. Les outils et les gains d'efficacité réalisés cette année nous serviront, le Commissariat et moi, en tant que commissaire, dans les années à venir.

Dans le cadre de cette planification, le Commissariat prévoit une réserve qui lui permet de répondre rapidement à des circonstances exceptionnelles, comme une augmentation du nombre de demandes d'enquête ou une enquête complexe. Elle peut aussi servir à financer des projets, comme la mise à niveau des technologies de l'information pour améliorer nos opérations. Le budget proposé de cette année comprend une réserve de 100 000 \$, soit un peu moins de 1,4 % du total.

J'ai confiance que, comme toujours, le cadre de saine gestion du Commissariat aidera à s'assurer que le budget de fonctionnement est utilisé de façon efficace, efficiente et économique à l'appui de son mandat.

Voilà qui conclut, Monsieur le Président, ma déclaration liminaire. Je répondrai maintenant avec plaisir à vos questions.